Docusign Envelope ID: 1522F4A4-0313-47C1-87A2-87656F3E1588

S.A.R.L. ECOFFI SOFTWARE
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 500 000 €uros
Siège Social : 122 avenue de la Résistance 93340 LE RAINCY
RCS B 332 890 979

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 4 avril

A 19 heures

Les associés de la société **ECOFFI SOFTWARE,** Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 000 €uros, se sont réunis au siège social de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

- Monsieur KADRI Karim, titulaire de	10 000 parts
- Monsieur SMAIL Karim, titulaire de	4 800 parts
- Mademoiselle KADRI Chadia, titulaire de	5 200 parts
Soit ensemble, VINGT MILLE PARTS, ci	20 000 parts

L'assemblée est présidée par M. KADRI Karim, gérant de la société, qui constate que les associés, présents ou représentés, représentent la majorité des associés. En conséquence, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de gestion établi par la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, objet de l'assemblée,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- ratification de la rémunération,
- affectation du résultat de l'exercice,
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,
- questions diverses.

Docusign Envelope ID: 1522F4A4-0313-47C1-87A2-87656F3E1588

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après différents échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de l'Entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice s'élevant à **363 425 €uros** de la manière suivante :

- En distribution de dividendes à hauteur de 360 000 €
- Au compte « Autres réserves » à hauteur de 3 425 €

En conséquence de la distribution de dividendes décidée ci-dessus, chaque part recevra un coupon de 18 €.

Docusign Envelope ID: 1522F4A4-0313-47C1-87A2-87656F3E1588

L'assemblée générale prend acte de ce depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et de 17,2% de prélèvements sociaux.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas le prélèvement forfaitaire non libératoire, désormais fixé à 12,8 %, sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

En outre, l'assemblée générale prend acte qu'il a été procédé aux distributions suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Distribution	Abattement 40 %
31/12/2022	330 000 €	330 000 €
31/12/2021	770 000 €	770 000 €
31/12/2020	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que le gérant, Monsieur KADRI Karim a pris une rémunération nette de 220 000 € durant sa gérance 2023.

En outre, l'assemblée approuve la prise en charge, par la Société, des cotisations obligatoires et facultatives liées ainsi que des frais de déplacement et de représentation, engagés pour l'accomplissement du mandat aux fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223.19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare en approuver les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

DocuSigned by:
Karim KADRI
0C7D1ABD5CA8433...

BILAN ACTIF

000078 - SARL ECOFFI SOFTWARE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au	Variation en valeur	Variation en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	10 140		10 140	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**10 140**		**10 140**	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	389 591		389 591	
Autres (3)	1 400		1 400	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 558 689		1 558 689	
Charges constatées d'avance(3)	1 802		1 802	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 951 482**		**1 951 482**	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**1 961 621**		**1 961 621**	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

000078 - SARL ECOFFI SOFTWARE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 500 000)	500 000		500 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	50 000		50 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	552		552	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	363 425		363 425	
SITUATION NETTE	913 977		913 977	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**913 977**		**913 977**	
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 879		1 879	
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 400		8 400	
Dettes fiscales et sociales	290 264		290 264	
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 182		7 182	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	739 920		739 920	
TOTAL DETTES	**1 047 645**		**1 047 645**	
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**1 961 621**		**1 961 621**	

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an *1 047 645* *1 071 039*

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs